



Comité de Quartier

Légugnon

Compte-rendu de la réunion du 29 mars 2022

La réunion débute à 20 heures 30 et se déroule en présence de :

Sabine SALLE : Élu(e) référente

Stéphane LARTIGUE : Élu référent

Jean-François ETCHEVERRIA : Correspondant du quartier

Françoise STIOPHANE : Correspondante du quartier

Marie-Lyse BISTUÉ : adjointe, responsable de la Démocratie Participative, en charge des Comités de Quartiers

Jean-Marc LARROUCAU : Directeur des Services Techniques

Philippe MENDY : Responsable voirie

Adresses mails : s-salle@oloron-ste-marie.fr
s-lartigue@oloron-ste-marie.fr
ml-bistue@oloron-ste-marie.fr

PUBLIC : 39 personnes

Présentation de l'ordre du jour :

- 1) Présentation d'aménagements sécuritaires pour le quartier de Légugnon
- 2) Ordre du jour de la prochaine réunion du comité de quartier

1) Présentation d'aménagements sécuritaires pour le quartier de Légugnon

Cette réunion de quartier est dédiée à la présentation d'aménagements sécuritaires visant à réduire la vitesse sur l'Avenue du 14 juillet, l'Avenue de Légugnon, le chemin de Légugnon et la rue Jacques Brel ; voies pour lesquelles, les riverains se plaignent de la vitesse excessive des véhicules qui y circulent.

En amont, un groupe de travail a réfléchi sur le thème retenu et a rencontré les services techniques de la Ville en mars pour présenter quelques aménagements qui pourraient réduire la vitesse.

Philippe MENDY, responsable voirie, a complété et mis en forme ces propositions.

Après une visite sur le terrain, des modifications ont été apportées. Ces modifications sont prises en compte dans la présentation qui est faite lors de la réunion.

Jean-Marc LARROUCAU, Directeur des Services Techniques et Philippe MENDY présentent et commentent la projection des esquisses réalisées.

En préambule, Jean-Marc LARROUCAU rappelle qu'en matière d'aménagements sécuritaires, il faut être vigilant et ne pas renvoyer les flux vers d'autres voies, créant ainsi de nouvelles nuisances.

Dans un contexte de circulation apaisée, la municipalité souhaite abaisser la vitesse à 30km/h dans les lotissements, allant jusqu'à 20km/h pour certaines zones du centre-ville.

Il précise que les aménagements présentés sont modifiables et que les services prendront en compte les remarques des habitants dans la mesure où les règles et les normes sont respectées.

Chemin de Légugnon :

Matérialisation de bandes cyclables franchissables par les automobilistes en l'absence de cyclistes et matérialisation de signalisation à 30km/h au sol.

Une écluse est prévue en milieu de la rue et une chicane en dur sera placée au bout de la voie de stationnement située à gauche du quai de déchargement du centre Leclerc.

Au niveau de l'intersection avec la rue Jacques Brel, une chicane centrale sera réalisée pour guider les véhicules. Elle se poursuivra après l'intersection de la rue Jacques Brel pour protéger le tourne à gauche vers la rue de Cambeilhou.

Une chicane placée en début de voie de stationnement obligera les véhicules sortant de la rue de Cambeilhou et empruntant le chemin de Légugnon vers l'Avenue Fleming à s'écarter de la bande cyclable et de la zone de stationnement.

Le dispositif se poursuivra jusqu'au rétrécissement du chemin de Légugnon et un trottoir sera aménagé côté droit après l'impasse Debussy.

Remarque d'une riveraine habitant près de l'intersection du chemin de Légugnon et de la rue Jacques Brel : les véhicules poids lourds venant de la rue Jacques Brel et tournant à gauche sur le chemin de Légugnon passent très près des voitures en stationnement.

Réponse apportée lors de la réunion : Avant toute intervention, l'angle de giration des véhicules sera vérifié.

Avenue du 14 juillet et Avenue de Légugnon :

Sur l'Avenue du 14 juillet, une chicane centrale est prévue pour guider les véhicules quittant la rue Léon Jouhaux et s'engageant à droite dans l'Avenue du 14 juillet, qui sera désormais dans la zone 30km/h.

Dans cette rue, le stationnement sera alternativement implanté à droite et à gauche pour couper la trajectoire, mais le nombre de places de stationnement sera conservé et les voitures seront protégées par des chicanes.

Une première chicane sera implantée côté droit, avant la rue Joliot Curie. La deuxième zone de stationnement sera implantée à gauche, entre la rue Joliot Curie et la rue Jacques Brel et la troisième zone sera implantée à droite. Le dos d'âne situé devant l'entrée de l'école sera supprimé.

Après l'école, l'Avenue s'élargit, ce qui permet d'implanter une voie piétonne en matériau stabilisé et des bandes cyclables qui iront jusqu'à l'intersection avec la rue Paul Malherbe.

Des chicanes seront implantées à droite et à gauche pour créer un rétrécissement et ainsi ralentir les véhicules avant un passage piéton, qui permettra de poursuivre le cheminement piéton côté droit.

L'intersection chemin Abbatial et Avenue de Légugnon sera protégée par une chicane centrale.

Les aménagements se poursuivent avec l'implantation d'une écluse avant l'intersection Paul Malherbe. Sur cette partie de l'Avenue de Légugnon et jusqu'à la rue Paul Manciet, une bande multifonction de 2 mètres de large à usage piétons et cyclistes sera aménagée côté gauche de la voie.

Le dispositif présenté lors de la précédente réunion du comité de quartier complète l'aménagement de cette avenue.

Les priorités seront établies par une signalisation verticale adaptée.

Rue Jacques Brel :

Le stationnement sera alternativement implanté à droite et à gauche dans le sens Avenue du 14 juillet – chemin de Légugnon. Une nouvelle zone de stationnement sera implantée côté droit, avant l'impasse.

À la sortie du virage, une balisette sera implantée pour protéger la sortie de garage des riverains du 23 rue Jacques Brel. Elle sera annoncée par une signalisation horizontale peinte et un panneau de tête d'îlot (J5).

Le trottoir situé côté Leclerc sera réhabilité et rendu aux piétons. Des barrières implantées entre la bordure et la route le rendront inaccessible aux véhicules.

Point 25 : Rue Jacques Brel

a) Le même dispositif que précédemment est demandé par les habitants dans le virage suivant, côté gauche, pour sécuriser la sortie des véhicules du Leclerc.

Réponse : Tous les aménagements sécuritaires du quartier seront réalisés début juillet 2022, dès réception du matériel de signalisation.

Plus haut dans la rue, deux chicanes seront implantées pour réduire la vitesse ; la première côté droit, en allant vers le chemin de Légugnon et la seconde, côté gauche.

b) Cette rue reliant l'ADAPEI au centre Leclerc est souvent empruntée par les résidents de l'ADAPEI qui ont été sensibilisés par leurs éducateurs à traverser aux passages piétons. Afin qu'ils trouvent leurs repères, l'implantation d'un passage piéton est demandée dans le bas de la rue Jacques Brel, aux alentours du 35-37.

Réponse : Les travaux seront réalisés en même temps que les aménagements du point 25 – a).

Les aménagements présentés amendés des propositions des habitants sont soumis au vote du comité de quartier qui les adopte à l'unanimité.

Dans quels délais ces aménagements seront-ils réalisés ?

Les aménagements doivent être chiffrés et présentés en municipalité. En fonction des contraintes budgétaires, tout ne sera pas réalisé dans l'immédiat.

Pour commencer, les radars pédagogiques vont être installés sur les voies concernées en vue de procéder à un comptage des véhicules et à l'enregistrement de leur vitesse.

Suggestion : ces contrôles pourraient être étendus à la rue de Paralé et à la rue Paul Malherbe.

Réponse : Cette suggestion a bien été prise en compte par les services techniques de la Ville.

En fonction des résultats et des possibilités budgétaires, des aménagements provisoires seront implantés pour une durée minimum de six mois.

2) Ordre du jour de la prochaine réunion du comité de quartier

La prochaine réunion du comité de quartier se tiendra le 28 juin 2022 à 19h00. Nous vous proposons de le tenir sous la forme d'une auberge espagnole et d'échanger de façon conviviale.

Prochaine réunion du Comité de Quartier : mardi 28 juin 2022 à 19h00 à l'école de Légugnon

Fin de la réunion vers 22h30.